

Délibération n°2016.00103

Aménagement - ZAC de Maurepas - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2015

Séance du 10 novembre 2016

.....
Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 22

absents excusés représentés : 10

absent excusé non représenté : 1

.....

L'an deux mille seize, le 10 novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 04 novembre, s'est réuni à l'Hôtel de ville – 11/13 rue Paul Vaillant Couturier à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, Mme Naïma BOUADLA, M. Luc MARION, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Mohamed KACHOUR (départ à 21h38, délibération n°2016.00107), M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jean-Pierre BONTOUX donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Farid DJABALI donne pouvoir à M. Benoît PENEZ, Mme Claire KAHN donne pouvoir à M. Gilbert TROUILLET, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO (à partir de 21h38, délibération n°2016.00107), Mme Julie MOREL donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Guy DARAGON, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

ABSENT EXCUSÉ NON REPRESENTÉ :

Mme Isabelle PEREIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne MARGATE

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2016.00103

Aménagement - ZAC de Maurepas - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2015

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Franck SUREAU Adjoint au Maire, délégué à la vie des quartiers et aux finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en l'application de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, le concessionnaire doit fournir chaque année un compte rendu financier relatif à l'opération publique d'aménagement qui lui a été concédée,

Considérant que ce compte rendu comporte, outre le rappel des données générales de l'opération et des acquisitions et cessions foncières réalisées pendant la durée du précédent exercice, un bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître l'estimation des dépenses et recettes de l'opération restant à réaliser ainsi que le plan de trésorerie actualisé,

Considérant que la lecture du compte rendu 2015 de l'opération de la ZAC de Maurepas, peut être éclairée par les éléments suivants :

- Sur la situation au 31 décembre 2015 :

Le total des dépenses constatées s'élève à 44 554,99 € HT et le total des recettes est nul.

Sachant qu'il n'y a pas d'emprunt en cours sur la ZAC et qu'aucune avance de trésorerie n'est demandée à la collectivité.

En dépenses, les perspectives sont évaluées à 6 334 273 € TTC et les recettes attendues sur la ZAC sont de l'ordre de 6 529 907 € TTC liées principalement à la cession de charges foncières.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 300-5,

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 mai 2015 confiant la SEMMY la réalisation de la ZAC de Maurepas,

Vu le Compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2015 de l'opération dénommée « ZAC de Maurepas »,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et développement durable du 17 octobre 2016,

Vu l'avis de la Commission Administration générale du 2 novembre 2016,

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	25 dont 8 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE

ABSTENSIONS :	7 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN
----------------------	--

APPROUVE le Compte rendu à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2015 concernant l'opération d'aménagement de la ZAC de Maurepas concédée à la SEMMY.

Et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.